

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement titre de transport - SNCF Question écrite n° 35295

Texte de la question

Mme Valérie Beauvais attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur l'absence de remboursement des abonnements annuels à proportion des mensualités que les usagers n'ont pu utiliser lors des mois de confinement. En effet, les conditions générales de vente des abonnements annuels ne prévoient aucune disposition permettant la suspension temporaire ou la résiliation de ceux-ci en cas de force majeure et notamment en cas de crise sanitaire. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures, en accord avec la SNCF, qu'elle entend mettre en œuvre pour pallier cette situation.

Données clés

Auteur : Mme Valérie Beauvais

Circonscription: Marne (1re circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 35295 Rubrique : Transports ferroviaires Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 décembre 2020, page 9430

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)